Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20261119-20260902-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE DE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Nombre de conseillers En exercice: 11 / Présents: 9 / Votants: 10 / Absent: 1	**Séance n°9 du 19 novembre 2026** L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, Maire.
Date de convocation : 04/11/2026 Date d'affichage de la délibération : 26/11/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, André DAZY, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET **Elu ayant donné pouvoir :** Justine PEPIN pouvoir à Anaïs DIDELLE **Absent :** Alex GERBIER **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER
Délibération n°2026-09-02: Décision modificative n°2	

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements des crédits inscrits au budget de l'exercice 2026, afin de tenir compte du prélèvement FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales), plus élevé que prévu.
Ces ajustements nécessitent des virements de crédits entre chapitres, conformément au détail présenté dans le tableau ci-dessous.
Le montant total du budget n'est pas modifié.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions applicables aux décisions budgétaires modificatives ;
Vu la délibération n° 2026 04 09 du 13 avril 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires de l'exercice 2026 comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Imputation	Budget initial	Décision modificative	Budget + DM
7392221 - FNGIR	2 000 €	+ 239 €	2 239 €
TOTAL 14	**4 500 €**	**+ 239 €**	**4 739 €**
60628 – Autres fournitures non stockées	1 000€	- 239 €	761 €
TOTAL 11	**117 742.43 €**	**-239 €**	**117 503.43 €**
TOTAL dépenses de fonctionnement	**289 472.92€**	**0€**	**289 472.92€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les modifications de crédits en dépenses de fonctionnement détaillées dans le tableau ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que l'équilibre budgétaire est respecté après prise en compte de ces modifications.

Vote : 10 voix pour - à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire, télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 26 novembre 2026